

**PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du MERCREDI 11 JUIN 2025 à 20h30**

Date de la convocation : 04/06/2025

Étaient présents (9/14) – Votants 10/14 :

MM. ASSEMAN Mélodie – DOMPE Gérard – GAGE Eric - GAGE Daniel – HENRY Bruno -  
LARQUET Jean-Marc – LEROY Alain – PORTHAULT Bertrand - ROSE Sylviane  
Pouvoir de M. Demotier à M. Eric Gage

Excusés : Mme Michèle Souy, MM Luc Daussy – Philippe Droit – Florian Foucart

Secrétaire : M. Bruno HENRY, assisté de Mme Sophie Verleye, secrétaire de mairie.

Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> avril 2025.

**1°/ TRAVAUX**

Aménagement de la place de l'église

M. le Maire informe le conseil que le Conseil Départemental a confirmé le versement de la subvention d'un montant de 20 000 €.

Travaux d'enfouissement des réseaux de la rue de la forêt

Ces travaux vont bénéficier de la subvention du Conseil Départemental et de l'Etat au titre de la DETR grâce à l'intervention de Mme la Sénatrice Valente Le Hir, la part communale serait de 90 000 €, aussi le coût de l'enfouissement de la fibre sera déterminé lors de la première réunion de chantier prévue en juillet ; les travaux pourraient commencer en octobre.

Réfection de la toiture du bâtiment périscolaire

En raison de nombreuses fuites sur la toiture en zinc et ardoise du bâtiment et pour éviter que le bâtiment se dégrade de plus en plus, un devis a été demandé à l'entreprise Neudorff, le coût de la réfection complète est de 73 352 € ht. Le conseil municipal accepte le devis et inscrit cette dépense en section d'investissement (chap. 21).

Ecole maternelle – classe de la Petite Section

Il a été décidé de refaire l'isolation du dortoir de cette classe, il s'avère que la cuisine attenante nécessite également une réfection de peinture, ainsi le devis s'élève à 12 012€ ht ; dans le cadre de l'isolation de la classe, le remplacement des fenêtres de l'étage sera également réalisé pour un coût ht de 3 157 €ht.

Chemin rural dit de Langlée

M. le Maire rappelle que le début de ce chemin est classé en emplacement réservé dans le PLU jusqu'au niveau de la salle polyvalente ; il demande à chacun de réfléchir à la proposition de continuer cet emplacement réservé afin d'élargir le chemin pour faciliter l'accès à l'école maternelle ainsi qu'aux parcelles et habitations limitrophes.

**2°/ BUDGET 2025**

Financement des travaux

Monsieur le Maire précise que pour le financement des différents travaux d'investissement : enfouissement des réseaux, réfection de la toiture du périscolaire,

Il est nécessaire de recourir à l'emprunt dans l'attente du recouvrement de la TVA et des subventions.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après échange de vues décide de demander à la CA Brie Picardie, l'attribution d'un prêt Avance TVA/Subventions d'un montant de 175 000 €. Les conditions de ce prêt sont les suivantes :

Montant : 175 000€  
Durée : 36 mois  
Périodicité des intérêts : trimestrielle  
Taux : variable  
Index de référence : Euribor 3 mois – si l’Euribor est inférieur à 0, il sera alors réputé égal à 0  
Marge sur index : 0.80 %  
Remboursement du capital : *in fine*  
Remboursement anticipé : total ou partiel possible à tout moment sans indemnité  
Commission de mise en place : 175 €

#### Subventions aux associations

Après discussion, il est décidé d’allouer les subventions suivantes :

AAPPMA (pêcheurs)	150 €
ADPC (Secouristes)	150 €
Anciens Combattants Béthisy	150 €
Autonne Villages (Jumelage)	303 €
Amicale des Maires et Adjointes	50 €
Comité des Fêtes d’Orrouy	500 €

Une subvention complémentaire pourra être versée selon les animations réalisées.

Les Gosses de Crépy, en raison du manque d’information sur le nombre d’enfants, de la durée des séjours Et des tarifs appliqués, il est décidé de ne pas verser de subvention.

### **3°/ PERSONNEL COMMUNAL**

#### Mise en place d’un contrat de prévoyance

Le Maire rappelle que l’ordonnance du 17 février 2021, désormais codifiée aux articles L. 827-1 à L. 827-12 du Code général de la fonction publique territoriale, prévoit notamment une participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement des garanties de prévoyance lourde de leurs agents à compter du 1er janvier 2025.

Considérant la proposition de Groupama, le conseil décide à l’unanimité

- D’adhérer, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2025, à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » de Groupama
- D’opter pour la formule « Pack Confort » avec un niveau de garantie à 90%.
- De fixer le montant mensuel de la participation financière à un montant représentant 70% de la cotisation versée mensuellement par les agents qui auront souscrit la prévoyance issue de cette convention de participation.
- D’autoriser le Maire à signer les documents.

### **QUESTIONS DIVERSES**

M. Larquet JM signale des nids de poule dans la rue de visery et la chute d’arbre sur la route de Beauvoir.

M. Leroy signale que les arbres dans la côte de Beauvoir commencent à envahir les câbles  
→ Il sera demandé un élagage à la Sté Detappe lors de son passage d’automne.

M. Dompé signale le nid de poule dans le bas de la rue de la Tour  
→ Un rebouchage des nids de poule dans la commune sera fait durant l’été.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le Secrétaire de séance

Bruno HENRY

Le Maire

Daniel GAGE